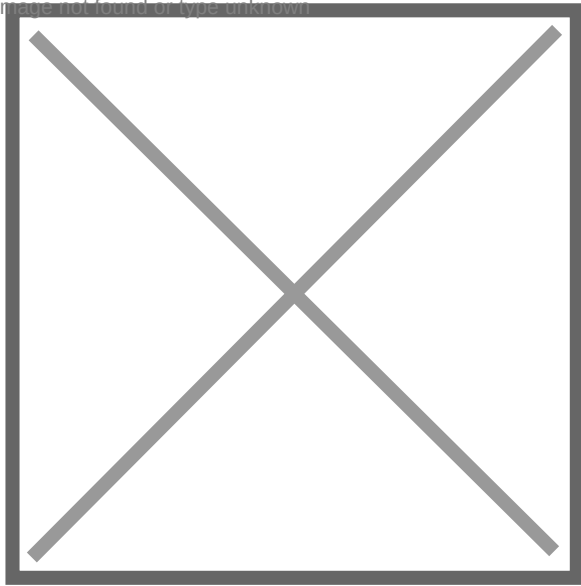


Image not found or type unknown



Contrat colocation - expulsion

Par **SebasCombret**, le **27/02/2012 à 22:01**

Bonjour,rnrnJe suis en colocation depuis quelques temps déjà et mon colocation s'en va à la fin du mois de Mars. rnPour ma part j'avais décidé de quitter ce logement en Juillet donc j'aurai voulu savoir si je ne trouvais pas colocataire pour c'est 4 mois, la propriétaire pouvait-elle me mettre dehors ?rnrnMerci d'avancernSi vous avez besoin d'autres questions, n'hésitez pas.

Par **cocotte1003**, le **27/02/2012 à 23:36**

Bonjour, non puisque le bail ne sera pas résilié si seul votre ami fait la demande de préavis, il continuera normalement avec vous, cordialement

Par **SebasCombret**, le **28/02/2012 à 00:21**

Oui , il y a un bail pour chaque colocataire. Merci pour cette réponse qui me rassure un peu plus.rnMais est ce que je devrais payer les 2 parts du loyer ou alors toujours que la mienne ?rnCela peut-il amené à quelle chose contre moi si je ne peux payer le loyer entièrement ?

Par **cocotte1003**, le **28/02/2012 à 00:29**

Sur votre bail, il faut regarder si le bail est au 2 noms et s'il y a une clause de solidarité entre

vous. Normalement vous devez payer la totalité du loyer sinon le bailleur pourra vous saisir (si pas de clause de solidarité) sinon il réclamera à l'autre colocataire (si clause) le loyer mais l'autre locataire pourra se retourner contre vous pour remboursement, ces 2 solutions vous coûteront d'autant plus chère qu'il y aura des frais de recouvrement, cordialement